Registre de sécurité pour AIRE DE JEUX

sécurité

GUILLARD

Réf : R-AJ

Registres et documents

présentés en détail sur le site ***www.guillard-publications.com***

Sécurité incendie

R-SI²ᴱ : Registre de sécurité incendie pour :
- établissements recevant du public (ERP) de type L, M, N, O, P, R, S, T, V, W, X ou Y.
- établissements recevant des travailleurs (ERT).
R-J : Registre de sécurité incendie pour ERP de type J.
R-U : Registre de sécurité incendie pour ERP de type U.
DOS-SI : Dossier sécurité incendie.
R-US : Registre de sécurité incendie, sécurité des installations techniques, des machines et équipements de protection individuelle.
PERMIFEU : Permis de feu pour travaux par points chauds

Sécurité des aires de jeux

R-ADJ : Registre de sécurité pour aires de jeux.
GP-ADJ : Guide pratique pour aires de jeux.

Sécurité des piscines

R-PPUC : Registre de sécurité des piscines.
CS-P : Carnet sanitaire de piscine.

Sécurité Sanitaire

CS-ECS : Carnet sanitaire des eaux chaudes sanitaires

Sécurité des équipements sportifs

R-ES : Registre de sécurité pour équipements sportifs.
F-ES : Fiches état-suivi des installations, équipements et matériels sportifs.

Sécurité des personnes

R-EXERC : Registre d'exercices d'évacuation (pour établissement d'enseignement).
R-HS : Registre d'hygiène et sécurité.
R-PA : Registre des personnes âgées.
R-DGI : Registre des dangers graves et imminents
R-ACM : Registre de présence des mineurs et des personnels

Sécurité des ascenseurs

CS-ASC : Carnet d'entretien ascenseurs

Sécurité des portes automatiques

LE-PA : Livret d'entretien pour portes automatiques

Evaluation des risques pour la santé et la sécurité

DOC-UNIQ : Document unique pour l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des travailleurs (pour ERP, ERT et établissements administratifs).
DOC-UNIQ-HAB : Document unique pour l'évaluation des risques pour la santé et la sécurité des gardiens, concierges et employés d'immeuble.

Sécurité des bâtiments d'habitation

CE-HAB : Carnet d'entretien-registre de sécurité incendie pour immeuble d'habitation.

Sécurité de l'environnement

R-DECHET : Registre de suivi des déchets

Gestion du personnel

R-PERS : Registre du personnel

Registre spécifiques PHARMACIE

R-STUP : Registre des stupéfiants
R-SANG : Registre des médicaments dérivés du sang
R-MPAC : Registre des matières premières et articles de conditionnement
ORDO-STUP : Ordonnancier des stupéfiants
R-PREP : Registre des préparations
R-ECHANT : Registre des échantillons

Vidéosurveillance

R-VS : Registre de vidéosurveillance

AIRE DE JEUX

Registre

d'application du décret n° 96-1136 du 18 décembre 1996.
Ce registre doit être tenu à la disposition des services de contrôle, habilités à cet effet par l'article L 221-1 du code de la consommation.
(réf : R-AJ)

SOMMAIRE

1 - PLANS SCHEMATIQUE DE L'AIRE DE JEUX

2 - DESCRIPTIF DE L'AIRE DE JEUX

3 - DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS DE JEUX

4 - DESCRIPTIF DES AUTRES EQUIPEMENTS IMPLANTES SUR L'AIRE DE JEUX

5 - PLANS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE

6 - ENREGISTREMENT DES VISITES D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE CONTROLE, DES INCIDENTS ET ACCIDENTS

Copyright by GUILLARD 2010
ISBN 2-910833-11-9
La loi du 11 mars 1957 n'autorisant, aux termes des alinéas 2 et 3 de l'article 41 d'une part, que les copies ou reproductions strictement réservées à l'usage privé d'un copiste et non destinées à une utilisation collective et d'autre part, que les analyses et les courtes citations dans un but d'exemple et d'illustration, toute représentation ou reproduction intégrale ou partielle faite sans le consentement de l'auteur ou de ses ayants droits ou ayant cause est illicite (alinéa 1er de l'article 40).

Achevé d'imprimer le 5 Février 2010 sur les presses de l'Imprimerie de la Rance - 22100 Dinan - Quévert
Dépôt légal : 1er trimestre 2010

1 PLAN SCHEMATIQUE

2 DESCRIPTIF DE L'AIRE DE JEUX

2.1
Nom de l'Aire de jeux
Adresse
Ville

2.2 Propriétaire de l'aire de jeux
- ❑ Commune
- ❑ SIVOM
- ❑ District
- ❑ Conseil Général
- ❑ OPAC
- ❑ CAF
- ❑ Communauté de communes
- ❑ Société d'autoroutes
- ❑ Privé
- ❑ Autre (à présicer)
  .....
  .....

2.3 Lieu d'implantation de l'aire de jeux
- ❑ Jardin public
- ❑ Parc public
- ❑ Crèche
- ❑ Ecole maternelle
- ❑ Ecole élémentaire
- ❑ Centre aéré
- ❑ Centre de vacances
- ❑ Parc d'attraction
- ❑ Parc aquatique
- ❑ Parc privé
- ❑ Autre (à préciser)
  .....

2.4 Date de création de l'aire de jeux
- ❑ Antérieure au 01-01-1995
- ❑ Comprise entre le 01-01-1995 et le 26-06-1997
- ❑ Comprise entre le 27-06-1997 et le 26-12-1998
- ❑ Postérieure au 27-12-1998

2.5 L'aire de jeux a fait l'objet d'un audit de sécurité ❑oui ❑non
Si, oui
date de l'audit de sécurité
et nom et adresse de l'auditeur de sécurité

2.6 Types d'équipements installés sur l'aire de jeux
- ❑ Balançoire
- ❑ Balançoire-bascule
- ❑ Jeu sur resort
- ❑ Jeu simple avec toboggan
- ❑ Jeu à plusieurs
- ❑ Fonctions ludiques
- ❑ Toboggan simple
- ❑ Cage à écureuil
- ❑ Tourniquet
- ❑ Jeu à Grimper
- ❑ Autre types (à préciser)
  .....

2.6 Nombre d'équipements installés sur l'aire de jeux

2.8 Arbres et arbustes

arbres susceptibles d'être escaladés ❑non

arbustes à baies, feuilles ou fleurs toxiques, à épines ❑non

2.9 Protection générale de l'aire de jeux

l'aire de jeux est clôturée ❑oui ❑non

si non, le site est protégé des véhicules à moteur ❑oui

2.10 Affichages

nom, adresse et numéro de téléphone d'urgence de l'exploitation ou du gestionnaire, affichés ❑oui

schéma de l'aire de jeux, affiché ❑oui

2.11 Horaires d'ouverture de l'aire de jeux

ouverture en continu ❑oui ❑non *si non, horaires d'ouverture :*

Période	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
été							
hiver							

2.12 Surveillance de l'aire de jeux

❑ l'aire de jeux n'est pas surveillée

❑ l'aire de jeux est surveillée pendant les heures d'ouverture

❑ l'aire de jeux est surveillée selon horaire :

Période	lundi	mardi	mercredi	jeudi	vendredi	samedi	dimanche
été							
hiver							

2.13Accessibilité de l'ensemble des équipements de jeux par les adultes ❑oui

2.14 Aménagements destinés aux adultes

❑ oui ❑non *si oui, types* ❑chaises fixes ❑bancs fixes ❑autres

2.15 Date, nom ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone de l'exploitant ou gestionnaire de l'aire de jeux

2.16 Date, nom ou raison sociale, adresse et numéro de téléphone du responsable entretien

2.17 Plan d’entretien de l’aire de jeux

3 DESCRIPTIF DES EQUIPEMENTS DE JEUX

3.1

3.2 Type de l'équipement de jeu et nom du fabricant

3.3 Marquage obligatoire affiché sur l'équipement ❑oui

3.4 Tranche d'âge auquel l'équipement est destiné

3.5 Date de l'installation de l'équipement

3.6 Conformité aux normes :

NF-S ❑oui ❑non ou NF-EN ❑ui ❑on

Si non, conformité aux exigences de sécurité délivrée :

après examen de type après comparaison au référentiel technique, réalisé par :

3.7 Matériaux constitutifs
- ❑ bois
- ❑ matériaux synthétique
- ❑ métal
- ❑ .....

3.8 Type de sol amortissant
- ❑ sable
- ❑ herbe
- ❑ sol fluent
- ❑ dalle amortissante élasto-synthétique
- ❑ sol synthétique coulé
- ❑ .....

3.9 Equipement dégagé de tout obstacle ❑pui

3.10 Limites des zones à risques matérialisées ❑pui ❑sans objet

3.11 Le responsable de l'entretien et de la maintenance possède les notices réglementaires : ❑ui ❑on

si oui ❑notice d'emploi ❑notice de montage ❑notice d'installation ❑otice d'entretien

3.12 Accessibilité de l'équipement, en tous endroits, par les adultes ❑pui

3.13 Stabilité de l'équipement ❑pui

3.14 Jeu utilisant de l'eau ❑oui ❑sans objet

3.15 Fixation de l'équipement ❑pui

3.15 Plan de maintenance de l'équipement de jeu

3.17 Photo de l'équipement

3.1

3.2 Type de l'équipement de jeu et nom du fabricant

3.3 Marquage obligatoire affiché sur l'équipement ❑oui

3.4 Tranche d'âge auquel l'équipement est destiné

3.5 Date de l'installation de l'équipement

3.6 Conformité aux normes :

NF-S ❑oui ❑non ou NF-EN ❑ui ❑on

Si non, conformité aux exigences de sécurité délivrée :

après examen de type après comparaison au référentiel technique, réalisé par :

3.7 Matériaux constitutifs

❑ bois

❑ matériaux synthétique

❑ métal

❑ .....

3.8 Type de sol amortissant

❑ sable

❑ herbe

❑ sol fluent

❑ dalle amortissante élasto-synthétique

❑ sol synthétique coulé

❑ .....

.....

.....

3.9 Equipement dégagé de tout obstacle ❑oui

3.10 Limites des zones à risques matérialisées ❑oui ❑sans objet

3.11 Le responsable de l'entretien et de la maintenance possède les notices réglementaires : ❑ui ❑on

si oui ❑notice d'emploi ❑notice de montage ❑notice d'installation ❑otice d'entretien

3.12 Accessibilité de l'équipement, en tous endroits, par les adultes ❑ui

3.13 Stabilité de l'équipement ❑ui

3.14 Jeu utilisant de l'eau ❑oui ❑sans objet

3.15 Fixation de l'équipement ❑ui

3.15 Plan de maintenance de l'équipement de jeu

3.17 Photo de l'équipement

3.1

3.2 Type de l'équipement de jeu et nom du fabricant

3.3 Marquage obligatoire affiché sur l'équipement ❑oui

3.4 Tranche d'âge auquel l'équipement est destiné

3.5 Date de l'installation de l'équipement

3.6 Conformité aux normes :

NF-S ❑oui ❑non ou NF-EN ❑ui ❑on

Si non, conformité aux exigences de sécurité délivrée :

après examen de type après comparaison au référentiel technique, réalisé par :

3.7 Matériaux constitutifs
- ❑ bois
- ❑ matériaux synthétique
- ❑ métal
- ❑ .....

3.8 Type de sol amortissant
- ❑ sable
- ❑ herbe
- ❑ sol fluent
- ❑ dalle amortissante élasto-synthétique
- ❑ sol synthétique coulé
- ❑ .....
  .....
  .....

3.9 Equipement dégagé de tout obstacle ❑oui

3.10 Limites des zones à risques matérialisées ❑oui ❑sans objet

3.11 Le responsable de l'entretien et de la maintenance possède les notices réglementaires : ❑ui ❑on

si oui ❑notice d'emploi ❑notice de montage ❑notice d'installation ❑otice d'entretien

3.12 Accessibilité de l'équipement, en tous endroits, par les adultes ❑ui

3.13 Stabilité de l'équipement ❑ui

3.14 Jeu utilisant de l'eau ❑oui ❑sans objet

3.15 Fixation de l'équipement ❑ui

3.15 Plan de maintenance de l'équipement de jeu

3.17 Photo de l'équipement

3.1

3.2 Type de l'équipement de jeu et nom du fabricant

3.3 Marquage obligatoire affiché sur l'équipement ❑oui

3.4 Tranche d'âge auquel l'équipement est destiné

3.5 Date de l'installation de l'équipement

3.6 Conformité aux normes :

NF-S ❑oui ❑non ou NF-EN ❑ui ❑on

Si non, conformité aux exigences de sécurité délivrée :

après examen de type après comparaison au référentiel technique, réalisé par :

3.7 Matériaux constitutifs
- ❑ bois
- ❑ matériaux synthétique
- ❑ métal
- ❑ .....

3.8 Type de sol amortissant
- ❑ sable
- ❑ herbe
- ❑ sol fluent
- ❑ dalle amortissante élasto-synthétique
- ❑ sol synthétique coulé
- ❑ .....
  .....
  .....

3.9 Equipement dégagé de tout obstacle ❑oui

3.10 Limites des zones à risques matérialisées ❑oui ❑sans objet

3.11 Le responsable de l'entretien et de la maintenance possède les notices réglementaires : ❑ui ❑on

si oui ❑notice d'emploi ❑notice de montage ❑notice d'installation ❑otice d'entretien

3.12 Accessibilité de l'équipement, en tous endroits, par les adultes ❑ui

3.13 Stabilité de l'équipement ❑ui

3.14 Jeu utilisant de l'eau ❑oui ❑sans objet

3.15 Fixation de l'équipement ❑ui

3.15 Plan de maintenance de l'équipement de jeu

3.17 Photo de l'équipement

3.1

3.2 Type de l'équipement de jeu et nom du fabricant

3.3 Marquage obligatoire affiché sur l'équipement ❑oui

3.4 Tranche d'âge auquel l'équipement est destiné

3.5 Date de l'installation de l'équipement

3.6 Conformité aux normes :

NF-S ❑oui ❑non ou NF-EN ❑ui ❑on

Si non, conformité aux exigences de sécurité délivrée :

après examen de type après comparaison au référentiel technique, réalisé par :

3.7 Matériaux constitutifs
- ❑ bois
- ❑ matériaux synthétique
- ❑ métal
- ❑ .....

3.8 Type de sol amortissant
- ❑ sable
- ❑ herbe
- ❑ sol fluent
- ❑ dalle amortissante élasto-synthétique
- ❑ sol synthétique coulé
- ❑ .....
  .....
  .....

3.9 Equipement dégagé de tout obstacle ❑oui

3.10 Limites des zones à risques matérialisées ❑oui ❑sans objet

3.11 Le responsable de l'entretien et de la maintenance possède les notices réglementaires : ❑ui ❑on

si oui ❑notice d'emploi ❑notice de montage ❑notice d'installation ❑otice d'entretien

3.12 Accessibilité de l'équipement, en tous endroits, par les adultes ❑ui

3.13 Stabilité de l'équipement ❑ui

3.14 Jeu utilisant de l'eau ❑oui ❑sans objet

3.15 Fixation de l'équipement ❑ui

3.15 Plan de maintenance de l'équipement de jeu

3.17 Photo de l'équipement

3.1

3.2 Type de l'équipement de jeu et nom du fabricant

3.3 Marquage obligatoire affiché sur l'équipement ❑oui

3.4 Tranche d'âge auquel l'équipement est destiné

3.5 Date de l'installation de l'équipement

3.6 Conformité aux normes :

NF-S ❑oui ❑non ou NF-EN ❑ui ❑on

Si non, conformité aux exigences de sécurité délivrée :

après examen de type après comparaison au référentiel technique, réalisé par :

3.7 Matériaux constitutifs
- ❑ bois
- ❑ matériaux synthétique
- ❑ métal
- ❑ .....

3.8 Type de sol amortissant
- ❑ sable
- ❑ herbe
- ❑ sol fluent
- ❑ dalle amortissante élasto-synthétique
- ❑ sol synthétique coulé
- ❑ .....
  .....
  .....

3.9 Equipement dégagé de tout obstacle ❑oui

3.10 Limites des zones à risques matérialisées ❑oui ❑sans objet

3.11 Le responsable de l'entretien et de la maintenance possède les notices réglementaires : ❑ui ❑on

si oui ❑notice d'emploi ❑notice de montage ❑notice d'installation ❑otice d'entretien

3.12 Accessibilité de l'équipement, en tous endroits, par les adultes ❑ui

3.13 Stabilité de l'équipement ❑ui

3.14 Jeu utilisant de l'eau ❑oui ❑sans objet

3.15 Fixation de l'équipement ❑ui

3.15 Plan de maintenance de l'équipement de jeu

3.17 Photo de l'équipement

3.1

3.2 Type de l'équipement de jeu et nom du fabricant

3.3 Marquage obligatoire affiché sur l'équipement ❑oui

3.4 Tranche d'âge auquel l'équipement est destiné

3.5 Date de l'installation de l'équipement

3.6 Conformité aux normes :

NF-S ❑oui ❑non ou NF-EN ❑ui ❑on

Si non, conformité aux exigences de sécurité délivrée :

après examen de type après comparaison au référentiel technique, réalisé par :

3.7 Matériaux constitutifs
- ❑ bois
- ❑ matériaux synthétique
- ❑ métal
- ❑ .....

3.8 Type de sol amortissant
- ❑ sable
- ❑ herbe
- ❑ sol fluent
- ❑ dalle amortissante élasto-synthétique
- ❑ sol synthétique coulé
- ❑ .....
  .....
  .....

3.9 Equipement dégagé de tout obstacle ❑oui

3.10 Limites des zones à risques matérialisées ❑oui ❑sans objet

3.11 Le responsable de l'entretien et de la maintenance possède les notices réglementaires : ❑ui ❑on

si oui ❑notice d'emploi ❑notice de montage ❑notice d'installation ❑otice d'entretien

3.12 Accessibilité de l'équipement, en tous endroits, par les adultes ❑ui

3.13 Stabilité de l'équipement ❑ui

3.14 Jeu utilisant de l'eau ❑oui ❑sans objet

3.15 Fixation de l'équipement ❑ui

3.15 Plan de maintenance de l'équipement de jeu

3.17 Photo de l'équipement

3.1

3.2 Type de l'équipement de jeu et nom du fabricant

3.3 Marquage obligatoire affiché sur l'équipement ❑oui

3.4 Tranche d'âge auquel l'équipement est destiné

3.5 Date de l'installation de l'équipement

3.6 Conformité aux normes :

NF-S ❑oui ❑non ou NF-EN ❑ui ❑on

Si non, conformité aux exigences de sécurité délivrée :

après examen de type après comparaison au référentiel technique, réalisé par :

3.7 Matériaux constitutifs
- ❑ bois
- ❑ matériaux synthétique
- ❑ métal
- ❑ .....

3.8 Type de sol amortissant
- ❑ sable
- ❑ herbe
- ❑ sol fluent
- ❑ dalle amortissante élasto-synthétique
- ❑ sol synthétique coulé
- ❑ .....
  .....
  .....

3.9 Equipement dégagé de tout obstacle ❑oui

3.10 Limites des zones à risques matérialisées ❑oui ❑sans objet

3.11 Le responsable de l'entretien et de la maintenance possède les notices réglementaires : ❑ui ❑on

si oui ❑notice d'emploi ❑notice de montage ❑notice d'installation ❑otice d'entretien

3.12 Accessibilité de l'équipement, en tous endroits, par les adultes ❑ui

3.13 Stabilité de l'équipement ❑ui

3.14 Jeu utilisant de l'eau ❑oui ❑sans objet

3.15 Fixation de l'équipement ❑ui

3.15 Plan de maintenance de l'équipement de jeu

3.17 Photo de l'équipement

4 DESCRIPTIF DES AUTRES EQUIPEMENTS IMPLANTES SUR L'AIRE DE JEUX

4.1 **BAC A SABLE** ❑oui ❑non
si oui : plan d'entretien et plan de maintenance

4.2 **Autres équipements ou aménagements de l'aire de jeux** : descriptifs, plan d'entretien et plan de maintenance

4.2 **Autres équipements ou aménagements de l'aire de jeux** : descriptifs, plan d'entretien et plan de maintenancew

5 PLANS D'ENTRETIEN ET DE MAINTENANCE (RECAPITULATIF)

5.1 Plan d'entretien de l'aire de jeux : E Plan de maintenance de l'équipement de jeux : M

5.2 Plan d’entretien de l’aire de jeux : E Plan de maintenance de l’équipement de jeux : M

6 ENREGISTREMENT DES VISITES D'ENTRETIEN, DE MAINTENANCE ET DE CONTROLE, DES INCIDENTS ET ACCIDENTS

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d’entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l’organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d’entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l’organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d’entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l’organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

6.1 Enregistrement par odre chronologique : visite d'entretien (VE), visite de maintenance (VM), incident (INC), accident (ACC), (avec date, nom, émargement, numéro de classement des observations).

6.2 Visite de contrôle : date, nom de l'organisme, nom du contrôleur et émargement.

REGISTRE
AIRE DE JEUX

Registre d'application du décret
n° 96-1136 du 18 décembre 1996.

Obligation pour toute aire de jeux,
quelle que soit son implantation,
le registre “Aire de Jeux”
doit être accompagné
des documents suivants :

- **notices d'emploi et d'entretien des équipements**
- **dossier relatif à l'installation des équipements**
- **attestation de conformité des équipements**
- **rapports de visite des services de contrôle**
- **rapports d'incident**
- **rapports d'accident**
- **tous documents relatifs à la sécurité de l'aire de jeux**

9 782910 833114

GUILLARD